

Compte –rendu de la réunion publique du 10 septembre 2010

Une quarantaine de personnes étaient présentes.

Monsieur Brujas pour le cabinet CEREG est intervenu sur les projets d'aménagement : coeur de village, traversée du village (D 5) .

Madame Barnoteau du cabinet URBANIS a exposé les grandes lignes du PLU.

Cœur du village

Le projet a été présenté par M Brujas. Un consensus s'est fait jour pour apporter quelques modifications : la place de parking handicapé est déplacée vers le bas, la zone zébrée est supprimée et du matériel urbain sera installé pour empêcher le stationnement des voitures. Enfin, le marquage du passage piéton sera repensé.

Traversée du village

Plusieurs intervenants ont trouvé que l'avant-projet présenté ne résolvait pas entièrement la sécurité des piétons au voisinage de l'école. Il a été demandé à M Brujas de déplacer ou de créer un autre plateau ralentisseur pour résoudre ce problème.

Station d'épuration

Nous avons dû faire effectuer une étude hydraulique pour démontrer que la future station d'épuration n'est pas située en zone inondable.

Dans un courrier du mois d'août, l'ARS exige que nous fassions faire une étude hydrogéologique pour s'assurer que la future station n'impactera pas le captage en eau potable du village situé en aval . Le cabinet CEREG a contacté un hydrogéologue qui va réaliser cette étude dans les meilleurs délais.

Le dossier sera présenté en décembre à la commission qui attribue le financement des stations. S'il n'y a pas de nouvelles embûches, les appels d'offres seront lancés au début de l'année 2011.

Coût de la station d'épuration : 711 000 euros, subventionné à 70% et 100 000 euros de réseau subventionné à 30%.

La commune aura à sa charge $211+70=280$ k€

Un prêt sur 30 ans de 200 k€ environ sera nécessaire. Le remboursement des intérêts et du capital sera de 11 k€ par an ce qui entrainera un relèvement du prix du m³ de l'eau.

Finances

Bernard RIEU a donné quelques chiffres qui illustrent l'évolution de la situation financière de notre village.

Entre 2005 et 2009, les produits de fonctionnement sont passés de 315 k€ à 371 k€ soit 18 % d'augmentation alors que les charges de fonctionnement ont chuté de 13%..

L'excédent est passé de 56 k€ à 150 k€

La capacité d'autofinancement est passée de 44 k€ à 137 k€ pendant la même période.

Le coefficient d'autofinancement était de 0.94 en 2005, en 2009, il était de 0.67. Cela signifie qu'en 2005, 94% de nos ressources étaient consommés par le fonctionnement alors qu'en 2009 ce chiffre est de 67% . 37% de nos ressources sont disponibles pour faire de l'investissement.

La dette de notre village est modérée, elle représente 409 euros par habitant, à comparer au 662 € pour la moyenne départementale. Il faudrait 2.9 ans pour rembourser la dette si on y consacrait tous les produits de la commune.

Les taux d'imposition de la commune sont légèrement inférieurs à la moyenne des autres communes de la même strate.

M Galtier, trésorier payeur général, a trouvé la situation de Vallabrix très bonne et a loué le travail de notre secrétaire Jérôme Carcenac . Nous voulons continuer à investir sans endetter la commune et à œuvrer pour obtenir le maximum de subventions.

Stationnement à la tranchée

Il a été demandé que le stationnement des voitures ne soit autorisé que d'un seul côté pour ne pas gêner le passage des tracteurs et machines.

PLU

François Cordier s'est exprimé sur les 10 enjeux territoriaux du plan local d'urbanisme :

- La conservation de l'identité paysagère et patrimoniale
- La définition des conditions devant garantir un développement urbain raisonné
- La satisfaction des besoins présents et futurs en matière de logement
- Une meilleure maîtrise des risques naturels
- La protection et l'utilisation raisonnée des ressources naturelles
- Le renouvellement et l'organisation des espaces de développement économiques
- Le soutien d'une agriculture structurante pour le territoire
- La cohérence entre déplacement et développement urbain
- L'anticipation des besoins en équipements
- La complémentarité SCOT, Pays, EPCI (établissement public de coopération intercommunale)

Carrière

Le passage à vide tôt le matin des camions de la carrière a été déploré. Une nouvelle intervention sera faite auprès de l'entreprise. La municipalité agira aussi auprès du Département pour obtenir l'interdiction des camions de plus de 19 tonnes dans le village.

Des intervenants ont souligné les nuisances sonores de la carrière qui se poursuivront même lorsque le sable ne sera plus extrait à Vallabrix. L'aspect visuel est toujours aussi préoccupant pour plusieurs personnes.

Maison seigneuriale

Odile Pernin –Vidal a fait le point sur ce dossier.

Une première étude a été réalisée par Mme Welisch, architecte du patrimoine en vue de restaurer la façade. Il est probable que les élèves du lycée Guynemer interviendront pour restituer le croisillon de la fenêtre à meneaux et le cintre de la porte.

La DRAC, qui doit donner son accord pour le permis de construire et apporter un soutien financier, a demandé une étude complémentaire plus précise. Celle-ci comprendra :

- un relevé pierre à pierre du monument
- une étude historique.

Comme pour l'acquisition, nous mobiliserons toutes les possibilités de subventions. (DRAC, Région). L'aménagement intérieur de la maison aura lieu dans une deuxième étape.

Débroussaillage

La bande boisée derrière le village étant d'une superficie inférieure à 4 hectares, Frédéric Rieu a montré que les propriétaires ne sont pas tenus de débroussailler les parcelles qui jouxtent leur maison.

Pour autant, cette zone représente un danger en matière d'incendie, la municipalité réfléchit à une intervention sur cette partie de la commune.

Par contre la zone qui jouxte les maisons au quartier de la Coste devrait être débroussaillée.

Le conseil remercie les personnes qui ont assisté à la réunion et ont contribué, par leurs questions, à faire évoluer les projets en cours. Les remarques concernant la vie du village apportent un éclairage qui oriente ou affine les décisions.

La politique communale est l'expression de la collectivité, elle tient compte de la diversité des points de vue.

Pour autant, les élus veulent rappeler que toutes les opinions ne sont pas recevables. L'idée selon laquelle certains habitants auraient plus de légitimité que d'autres à s'exprimer n'a pas sa place dans une communauté où les « hommes sont libres et égaux en droits ».